A. La linguistique, une discipline

1. Histoire de la linguistique

De l'antiquité à la renaissance

L'Antiquité voit naître la réflexion linguistique à partir de préoccupations philosophiques qui tentent d'articuler langage et pensée à la représentation que l'homme a du monde qui l'entoure.

Aux VI-Ve s. av. J.-C. deux controverses voient le jour : l'opposition entre les anomalistes (la langue se construit sur l'usage et les exceptions : stoïciens) et les analogistes (la langue est cohérente, régulière et organisée : Alexandrins) dure jusqu'au Moyen Âge. Les normes proviennent de la nature même de la langue (et des choses du monde) en s'imposant à nous de façon arbitraire ou bien sont le fait d'une convention explicite ou non, passée entre les hommes (*Cratyle* de Platon expose les deux thèses sans vraiment trancher, Saussure marque un tournant avec l'idée d'arbitraire du signe).

Aristote propose le premier classement des composantes du discours, la forme la plus aboutie est celle de Denys de Thrace (170-90 av. J.-C.) dans la *Tekhnè grammatikè* en huit parties du discours : nom, verbe, participe, article, pronom, préposition, adverbe, conjonction. Cette grammaire influença les grammaires à venir par son approche systématique et sa terminologie. Les grammaires se succèdent ensuite comme outil de la philologie (étude et interprétation des textes) qui requiert une description de la langue aussi précise que possible.

Chez les latins, Varron (116-27 av. J.-C.) transpose au latin les acquis de la description du grec ancien, sans découverte majeure. Un travail conséquent de formalisation a lieu, dans un souci pédagogique et d'exhaustivité : l'Ars grammatica de Donat (IVe s. apr. J.-C.), les *Institutiones grammaticae* de Priscien (V-VIe s.).

Le Moyen Âge connaît l'application des grammaires au latin chrétien, Donat devient la référence de la grammaire vernaculaire (langue effectivement parlée dans le pays) et les langues vernaculaires font l'objet des premières études. Au VIIe s. a lieu la première transposition au celte de la terminologie appliquée au latin. En Italie, *De vulgari eloquentia* de Dante (vers 1304) recense différents dialectes italiens. Au milieu du XIIIe s. deux traités grammaticaux puis *Las leys d'Amors* (1356) contiennent une grammaire de l'ancien provençal et une description phonétique. La distance linguistique entre latin et langues vernaculaires entraîne ce mouvement descriptif : les langues ne peuvent plus être décrites à travers le latin.

La philosophie scolastique porte un mouvement de théorisation et d'analyse grammaticale que les grammaires latines, descriptives, ne proposaient pas : durant la seconde moitié du XIIIe s. apparaissent les grammaires spéculatives (de *speculum* « le miroir » : elles veulent fonctionner comme un miroir en donnant l'image vraie de la langue) ou modistes (< *De modis significandis*) se veulent scientifiques et universelles. Une distinction se fait entre langue (phénomène universel) et langage (variation accidentelle).

La Renaissance, à travers l'humanisme, préconise un retour aux auteurs classiques, au latin, au grec ancien, et à l'hébreu, tout en s'intéressant aux langues vernaculaires, dont les descriptions systématiques et détaillées permettent la mise en place de normes d'usage : découvertes de langues d'horizons linguistiques différents, de l'importance politique de la langue (stabilisation, conquête, propagande) et de l'intérêt de la norme (commerce, technique de l'imprimerie).

Quelques dates clefs:

- XVII^e s. : idée du bon usage de la langue et intense activité lexicographique
- 1635 : création de l'Académie française
- 1694 : premier dictionnaire de l'Académie
- 1647 : Remarques sur la langue française de Vaugelas fixant le « bon usage »
- 1680 : dictionnaire de Richelet
- 1690 : dictionnaire de Furetière (posthume)

La grammaire normative

La grammaire générale des XVIII^e et XVIII^e siècles cherchait à justifier les règles du langage en partant des lois universelles de l'esprit humain (Perrot, p. 91), elle prit au cours du temps des formes diverses. Fondée sur des bases strictement logiques dans la célèbre Grammaire de Port-Royal (1660), qui inaugura une théorie rationaliste du langage, succédant aux préoccupations purement théologiques. Est demeurée vivace jusqu'à la fin du XVI^e siècle l'opinion affirmée par les Pères de l'Église, et sans doute issue des Hébreux, selon laquelle l'hébreu, langue de la révélation, représentait, dans son état ancien, la langue originelle de l'humanité, d'où toutes les langues connues étaient issues. C'est à Leibniz qu'est due une offensive vigoureuse contre cette théorie, qui avait en partie entravé les recherches généalogiques sur les langues. La Grammaire de Port-Royal succéda aux préoccupations normatives, considérant le latin comme le modèle parfait de la langue, orientations caractéristiques du Moyen Âge et qui s'étaient prolongées durant la Renaissance, malgré l'acquisition de connaissances linguistiques plus variées. La Grammaire de Port-Royal, par son esprit, rejoignait ou continuait en grande partie Denys de Thrace, auteur, au II^e siècle av. J.-C., d'un traité de grammaire resté classique dans l'Antiquité grecque et romaine, ou Denys d'Halicarnasse qui, au siècle suivant, exposait la diversité des éléments du langage en dix « parties du discours ».

Au XVIII^e siècle, à côté des puristes qui perpétuaient la grammaire générale fondée sur la logique, les empiristes substituèrent à une logique du langage fondée sur les catégories universelles de l'esprit humain une psychologie du langage liée à une analyse empirique de l'activité intellectuelle. Ce mouvement est dominé par Condillac et sa *Grammaire* publiée en 1775.

De la naissance de la grammaire comparative à F. Saussure

Une évolution fondamentale a lieu en 1710, lorsque Leibniz, se rendant compte que le langage n'avait de réalité que sous forme de langues, préconise dans sa *Dissertation*

sur l'origine des nations de procéder à une comparaison générale des langues connues. Il ouvre ainsi la voie aux travaux comparatistes du siècle suivant.

Au début du XIX^e siècle Rask conçoit le projet d'une grammaire générale fondée sur une vaste collecte de tous les matériaux accessibles. Précurseur de la linguistique moderne, au commencement d'un siècle qui allait se consacrer à l'histoire essentiellement, Rask distinguait, à côté de la linguistique spéciale ayant pour objet les diverses langues, une autre linguistique, consacrée au langage pris dans sa généralité.

En 1820, le philosophe Volney, disciple de Condillac, dans son *Discours sur l'étude philosophique des langues*, reconnaît que cette étude supposait « l'observation des faits comme préliminaire indispensable à toute théorie ». L'observation des faits prévaut alors progressivement, bénéficiant de l'esprit positiviste ; le goût de l'observation exacte, l'examen minutieux du détail des faits, se manifestent en linguistique comme en littérature et particulièrement dans l'étude des sons, par la rigueur que prirent les recherches phonétiques. La grammaire générale fut surtout refoulée par les recherches historiques d'où sortent la linguistique historique, et en particulier la grammaire comparée.

Le retour aux recherches générales sur le langage ne se fit ensuite qu'au début du XX^e siècle, prenant appui sur les solides recherches concrètes du siècle précédent. Dès la fin du XIX^e siècle le livre de M. Grammont, *Dissimilation consonantique dans les langues indo-européennes et dans les langues romanes* (1895), jetait les bases d'une phonétique générale. A. Meillet ponctua la recherche historique exclusive dans sa *Leçon d'ouverture* du cours de grammaire comparée au Collège de France, en 1906 : « l'histoire ne saurait être pour le linguiste qu'un moyen, non une fin. » La même année Ferdinand de Saussure commence à faire connaître, à l'Université de Genève, les idées qui devaient être le fondement principal des recherches ultérieures, publiées dans son *Cours de linguistique générale*, en 1916, après sa mort. Donnant à la linguistique générale une impulsion décisive, la doctrine de F. de Saussure introduisait une conception nouvelle de la langue.

Branches traditionnelles de la grammaire après Saussure

Dans son ensemble, l'ancienne grammaire générale s'oppose à l'actuelle linguistique générale en ce qu'elle part de l'esprit, dont on croit déterminer des lois universelles, pour trouver dans le langage les manifestations de ces lois. La linguistique générale au contraire part des faits de langue pour essayer de reconnaître des traits communs à des langues historiquement diverses et d'en dégager des lois, lois de fonctionnement et d'évolution, qui aient une portée générale (Perrot, p. 91).

Les recherches du XIX^e siècle s'étaient accompagnées de vues générales sur la langue. Sous l'influence de la biologie, le langage était considéré comme un organisme vivant et la linguistique comme une science naturelle: Schleicher élabore une théorie de la vie du langage sur les principes darwiniens (1863). Les néogrammairiens, à la fin du XIX^e siècle empruntent leurs vues systématiques à la physique (Osthoff) ou à la psychologie (H. Paul), toutes deux héritières des méthodes de la physique classique. Sous leur influence le concept de structure prend part à l'évolution de la linguistique, notion qui joue un rôle fondamental dans la linguistique moderne.

De nouvelles conceptions *mécanistes* sont issues au XX^e siècle du *behaviourisme* et du *conduitisme* américain : L. Bloomfield s'oppose au *mentalisme*, doctrine faisant intervenir une entité « esprit » pour rendre compte des phénomènes humains, considérant que toutes les conduites humaines y compris le langage s'expliquent sans recourir à l'esprit. Sous l'influence du matérialisme historique d'inspiration marxiste, les langues sont envisagées comme des faits sociaux. Le structuralisme américain se développe dans les années 30-40 sous l'impulsion de Léonard Sapir (1884-1939), de Leonard Bloomfield (1887-1949) et de Zellig Sabbetai Harris (1909-1992). La linguistique structurale s'inscrit dans la découverte et l'étude des langues amérindiennes en voie de disparition. Les recherches linguistiques sont fréquemment reliées à la réflexion ethnologique : une importante part du travail relevant de la description et des procédures de découvertes.

L'évolution de la logique conduit Husserl à soutenir, vers 1900, que la vérité logique est formelle et non matérielle, expliquant le fonctionnement des langues comme un système de purs rapports, à l'instar de la linguistique structurale.

Caractéristiques de la linguistique contemporaine

Émile Benveniste s'est attelé à la reconstruction de formes de l'indo-européen, dans la grammaire comparée, et en continuité avec Saussure, à travers des réseaux de formes et de correspondances. Il tente ensuite de mettre en relation le vocabulaire reconstruit et l'organisation sociale d'un peuple indo-européen. En linguistique générale il s'est intéressé à la notion de signe, approfondissant et infléchissant la théorie saussurienne. Il fait partie des initiateurs de la linguistique de l'énonciation.

André Martinet, dans le courant fonctionnaliste considère le langage à travers les fonctions, celles de l'activité de langage (fonction de communication) et celles des éléments linguistiques (unités distinctives de la phonologie ou de la syntaxe). Prolongeant Saussure et côtoyant les linguistes de Prague, Martinet interprète les faits linguistiques en synchronie et en diachronie. Il développe le concept d'économie en phonologie : la double tendance contradictoire du langage est de disposer d'unités nombreuses pour permettre l'expression, et de fournir un effort minimal menant à la suppression des phonèmes voisins dans le discours : les oppositions apparaissent, disparaissent et se maintiennent selon leur « rendement fonctionnel » (Économie des changements phonétiques, A. Francke, 1955).

Lucien Tesnière se donne un cadre d'étude plus restreint, avec l'analyse syntaxique de la phrase, redéfinissant les classes et catégories grammaticales aboutissant à une représentation hiérarchisée de l'organisation syntaxique de la phrase sous la forme de stemma, arborescence fondée sur des relations de dépendances syntaxiques.

Gustave Guillaume a une approche psycho-mécanique (ou psycho-systématique) du structuralisme, s'intéressant aux opérations de la pensées pour leur capacité à constituer des signifiés. Guillaume envisage le point de vue de l'énonciateur, le passage de la langue au discours se fait par saisies au moyen de coupes dans la pensée prises dans un double mouvement (ou cinétisme) allant du général au particulier et inversement du particulier au général, dans un temps extrêmement bref, appelé temps opérationnel. Il

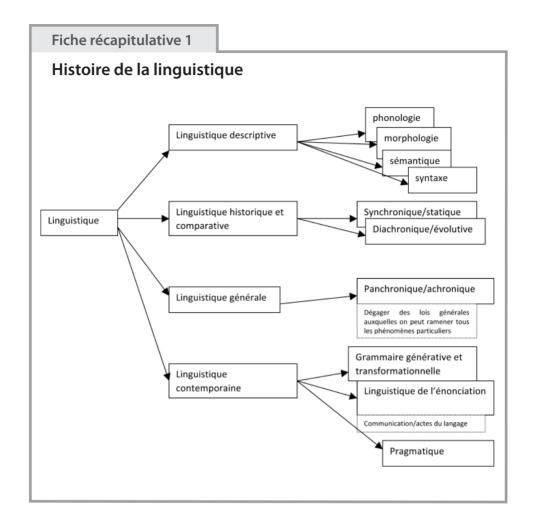
recourt à des hypothèses d'ordre psychologique très critiquées car elles sortent du cadre de l'observation linguistique.

La grammaire générative, dominée par Noam Chomsky, après la seconde guerre mondiale, naît d'une critique du distributionnalisme, et fait passer d'une conception de la science fondée sur l'observation et la classification des faits, à une conception donnant la primauté à des modèles théoriques à partir desquels les faits sont interprétés. Elle rend compte de l'aspect créateur du langage, le locuteur peut mettre en œuvre un système linguistique en l'actualisant dans une production de phrases qui représentent sa performance, et du donné linguistique de surface par le recours à des opérations transformationnelles, elle s'oppose ainsi à une tendance du structuralisme classique à ne considérer que les spécificités des structures de chaque langue.

Les dernières décennies du XX^e siècle ont vu l'émergence du *cognitivisme* qui cherche à saisir le langage comme une activité fondée sur un ensemble de concepts, de catégories, d'opérations qui associent des représentations mentales aux signes émis par le sujet parlant. La linguistique contemporaine a tendance à la prise en compte :

- de la communication dans l'ensemble de ses aspects (Jakobson leur fait correspondre les fonctions du langage);
- des actes du langage: rapport du sujet énonciateur à l'énoncé, au destinataire, à l'extralinguistique (Jakobson, Benveniste, Austin, Strawson...), importance des présuppositions (Ducrot).

La volonté d'intégration de la linguistique à une pragmatique s'efforce de montrer la relation, dans le discours entre le « dire » et le « faire ». Sous le terme pragmatique est regroupé depuis le début des années 70 un ensemble de travaux de recherche qui envisagent les énoncés linguistiques comme des outils d'interaction communicative et décrivent les conditions effectives de leur emploi. En dépit de leur diversité, ces rapprochements reposent sur la même idée fondatrice : l'activité langagière est une pratique intersubjective (entre deux points de vues assumés par deux individus : locuteur et allocutaire), finalisée (mue par un but), réglée par des principes d'efficacité (pertinence) et de bonne conduite communicative (maxime de Grice : principe de qualité). Ainsi la compétence communicative ordinaire du locuteur consiste en sa capacité à élaborer des phrases non seulement conformes aux règles de bonne formation morphologique, phonologique, syntaxique et sémantique du français, mais aussi efficaces et congrues.



2. Les domaines de la description grammaticale

L'énoncé associe une suite de sons et une interprétation par un couplage indirect de niveaux intermédiaires dont chacun se définit par la spécificité de ses unités et de leurs règles de combinaison, et par le rapport que les niveaux entretiennent entre eux. La structure générale en deux niveaux successifs, double articulation, s'organise en une première articulation, les formes de l'expression – morphèmes, mots et constructions syntaxiques – et les configurations de leur contenu – sens grammatical et communicatif – constituent quatre niveaux pris en charge chacun par une composante spécifique de la grammaire : phonologique, morphologique, syntaxique, sémantique et pragmatique.

La composante phonologique

Tout énoncé oral se présente comme une séquence plus ou moins continue que l'on peut segmenter en unités minimales ou sons. L'apprentissage de la segmentation

des mots en syllabes, de la discrimination des sons, ou l'observation des variantes de prononciation (accents) relèvent de la composante phonologique de la grammaire.

La phonétique décrit la matière sonore, « la face matérielle des sons du langage humain », tandis que la phonologie décrit la forme sonore des signifiants, « quelles différences phoniques sont liées, dans la langue étudiée, à des différences de signification, comment les éléments de différenciation (ou marques) se comportent entre eux et selon quelles règles ils peuvent se combiner les uns avec les autres pour former des mots et des phrases » (Paveau, p. 122).

La phonétique ($\phi ov\eta$ ou phonè: « son, voix ») détermine les caractéristiques physiques et physiologiques des sons de façon indépendante de leur fonction linguistique :

- comment ils sont produits : phonétique articulatoire
- comment ils sont transmis : phonétique acoustique
- comment ils sont perçus : phonétique auditive.

La phonologie étudie la fonction proprement linguistique des sons, capacité à s'opposer entre eux, à être discriminants, pour former des mots différents, ne retenant que les caractéristiques qui les opposent les uns aux autres. L'inventaire des 36 phonèmes du français permet leur classement.

- selon leurs propriétés internes : traits distinctifs, caractéristiques articulatoires minimales distinguant un phonème d'un autre
 - distinction de son faible voire absente entre *brun* [bRœ̃] et *brin* [bRε̃], marquée entre /p/ et /b/
- selon leur distribution : propriétés combinatoires en tant qu'éléments constitutifs d'un mot
 - combinaisons /s/+/k/+/r/ dans scruter, escroc, ou /p/+/s/+/ t/+/r/ dans abstrait et obstruer et non */t/+/s/+/k/ ([sipnitski] nom propre polonais)

L'unité d'émission, la syllabe, opère le regroupement phonémique.

Au-delà du phonème et souvent de la syllabe, des caractéristiques suprasegmentales ou prosodiques contribuent à la structure orale des énoncés français et à leur interprétation: l'accentuation met en valeur une syllabe et l'intonation donne un profil mélodique, surtout pour opposer les différents types de phrases ou marquer un décrochage énonciatif (incise, notamment), elles sont parfois renforcés par la pause et la jointure.

La composante morphologique

La déconstruction d'un mot en préfixe (re-), radical (-pass-) et suffixe (-ait désinence) de la forme verbal *repassait*, la distinction entre un féminin (*franche*) et un masculin (*franc*), entre un singulier (*cheval*) et un pluriel (*chevaux*) relèvent de la morphologie (de μορφη ou morphè: forme, aspect): étude de la forme des mots, de leur structure interne.

Le morphème est l'unité minimale de sens constitutive au niveau morphologique : radical, préfixe, suffixe, désinence.

La composante morphologique comprend :

- la morphologie lexicale : ensemble des mécanismes de dérivation, de composition présidant à la formation des mots
 - très tôt utilisée par l'enfant (2-3 ans) avec la création lexicale *déprocher (par opposition à rapprocher) *retruire (par opposition à détruire) ou *le pâtier (« l'arbre à pâtes »).
- La morphologie flexionnelle ou grammaticale: l'ensemble des variations de la forme des mots selon les catégories du nombre, du genre, de la personne... tributaire de la syntaxe, la plupart de ces phénomènes relèvent d'une composante mixte, la morphosyntaxe. Elle est acquise sous l'influence de l'analogie et construit la compétence logico-analytique.
 - La première personne est d'abord construite à partir de la deuxième personne entendue, ainsi la morphologie verbale se voit régularisée par le jeune enfant : *je suitais < je suis + tais / *ils sontaient < ils sont + taient : erreurs montrant que l'enfant analyse la désinence tais/t/ent comme caractéristique du temps passé à partir de *tu étais* prononcé quand on s'adresse à lui : cette analogie fautive met en valeur sa reconnaissance de [e] (< tu es) du présent comme base de l'imparfait régulier (mang- < mangeais = mange du présent + ais, désinence) selon la structure déduite < tu es + tais.
 - Le troisième groupe sur le premier groupe pour le subjonctif par exemple : non corrigé par les adultes dans certaines familles, voire régions : *Il faut que je prends analogue de Je prends < Il faut que je mange/ Je mange * Il faut que j'y alle < Je dois y aller / allons / allez

La composante syntaxique

La syntaxe ($\sigma u v \tau \alpha \xi i \sigma$: mise en ordre, disposition, assemblage) décrit la façon dont les mots se combinent pour former des groupes de mots et phrases. La composante contraignant l'ordre des mots en français détermine le regroupement en syntagmes, fonctionnant comme des unités intermédiaires entre le niveau des mots et celui de la phrase, niveau supérieur de l'organisation hiérarchique des énoncés. La syntaxe établit les principes de décomposition des expressions complexes (phrases et syntagmes), systématisée par l'analyse en constituant immédiats.

L'analyse syntaxique s'étend aussi aux relations entre les constructions.

- Elle permet l'analyse de l'ensemble de correspondances systématiques entre les structures syntaxiques de certaines constructions :
 - entre les phrases passives et actives. Le chat mange... / La souris est mangée...
 - entre les différents types possibles de réalisation d'un énoncé phrastique (négation, interrogation)
 - Il vient. / Il ne vient pas. / Vient-il?